

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

17 Décembre 2015

SPECIAL N° 89 - DECEMBRE 2015

**La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>**

SOMMAIRE

22 Préfet

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté en date du 8 décembre 2015 relative à la nouvelle bonification indiciaire



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Secrétariat Général.

.....
Gestion des Ressources Humaines

Vu le protocole d'accord dit protocole Durafour du 9 février 1990 ;

Vu la circulaire Fonction Publique FP/2 n° 1756 du 14 décembre 1990 relative à la mise en œuvre dans les administrations de l'État de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) ;

Vu la loi n° 91.73 du 18 janvier 1991, modifiée par la loi n° 91.1241 du 13 décembre 1991 et notamment son article 27.1 ;

Vu les décrets 91.1067 du 14 octobre 1991 modifié par les décrets 95.1085 du 6 octobre 1995, n° 2000.137 du 18 février 2000 et par le décret 2001.1162 du 7 décembre 2001 ;

Vu le décret n° 93.522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la NBI dans la Fonction Publique État ;

Vu le décret et l'arrêté du 7 décembre 2001 portant déconcentration des décisions relatives à la NBI et l'arrêté du 15 décembre 2009 définissant les enveloppes globales de point et d'emplois bénéficiaires par catégorie A, B et C ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2009 et portant répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de la NBI dans les services du MEEDDM,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2007 portant nouvelle répartition des emplois éligibles à la NBI ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2014 donnant délégation de signature à M. Gérard Fallon, directeur départemental des territoires et de la mer ;

Vu l'avis du comité technique paritaire de la DDTM des Côtes-d'Armor du 17 octobre 2014 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une nouvelle répartition des emplois éligibles à la NBI au titre des 6^e et 7^e tranches pour tenir compte de mutations intervenues depuis l'arrêté du 21 décembre 2007 ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Les emplois bénéficiaires de la nouvelle bonification indiciaire et le nombre de points d'indice y afférents sont identifiés de la manière suivante dans les tableaux annexés à la présente décision.

ARTICLE 2 – L'attribution de points d'indice aux nouveaux titulaires des postes identifiés à l'article 1 fera l'objet d'arrêtés individuels qui seront notifiés aux intéressés.

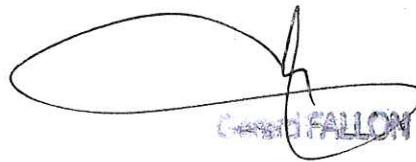
ARTICLE 3 – Toute décision antérieure à la présente décision est abrogée.

ARTICLE 4 – Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SAINT-BRIEUC

08 DEC. 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer,



Gerald FALLOU

DDTM 22 - Points NBI validés au Comité Technique du 17/10/2014

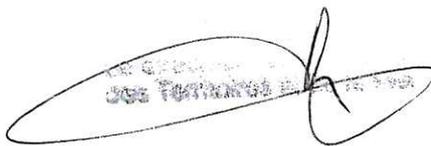
CATEGORIE A			
catégorie	nombre d'emplois	désignation de l'emploi	Points distribués
A+	1	Chef de l'unité Application Droits des Sols	25
A	1	Chef de l'unité Gestion des Ressources Humaines	25
A	1	Adjointe Service Aménagement Mer	25
A	1	Chef de l'unité SCoTS	20
A	1	Chef de l'unité Politique du Logement	20
A	1	Chef de l'unité Risques Nuisances	20
A	1	Chargé de Mission Stratégie Performance Qualité	15
A	1	Chargé de Mission Logement	14
A	1	Chargé de mission Risques Sécurité	14
			178

CATEGORIE B			
B	1	Chargé AT- ADS - Accessibilité – DINAN	15
B	1	Adjoint Chef UT - Responsable AT – ROSTRENEN	15
B	1	Responsable cellule fiscalité de l'Urbanisme et conseil ADS	15
B	1	Instructeur Transports Exceptionnels	15
B	1	Chargée Politique personnes défavorisées - DDCS	15
B	1	Responsable ADS - Accessibilité - GUINGAMP	15
B	1	Chargée des affaires économiques - SESM	15
B	1	Animateur Sécurité Prévention	15
B	1	Assistante de Direction	15
			135

DDTM 22 - Points NBI validés au Comité Technique du 17/10/2014

CATEGORIE C			
C	1	Chargée du suivi comptable et budgétaire SG/BDQC	10
C	1	Instructeur primes ANAH pour le logement privé	10
C	1	Gestionnaire SPPL - SAMEL/GDPM	10
C	1	Assistante du SG/GRH	10
			40

Le directeur départemental des territoires et de la mer,



Gérard FALLON